



annulation et remboursement de frais universitaires

Par **ophi**, le **25/09/2009** à **00:32**

Bonjour,

Je suis étudiante au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris et j'ai effectué mon inscription en ligne ces jours-ci. Mais je me suis rendue compte après la procédure que j'avais choisi un cours en trop. Or, il est bien précisé sur le site internet qu'aucune modification ou remboursement ne sera possible s'il y a eu erreur de saisie. Est-ce légal? N'y a-t-il pas un "délai de rétractation possible" car il y a eu paiement en ligne??? Merci de bien vouloir me répondre rapidement car je compte aller sur place dès samedi et aimerais connaître les recours possibles en cas de refus de leur part de modifier et rembourser une partie de mon inscription.

Cordialement